

Procès verbal

Le lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15/10/2024, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT

Secrétaire de la séance : ELODIE TERRY

Présents : ARMAND CALIPPE, ROMAIN CAUCHON, CHRISTELLE CAVILLON-BADIOU, Claude EECKHOUT, FREDDY HAULTCOEUR, CAROLE LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, ELODIE TERRY

Représentés : Frédéric CROUTELLE représenté par Gérard PARAISOT, MARIE-CHRISTINE CRUSEL représentée par ARMAND CALIPPE, CORALIE DAMONEZ représentée par ROMAIN CAUCHON, Audrey DELMOTTE représentée par CAROLE LEMATTRE-ROUTIER, JEAN-MICHEL FLET représenté par CHRISTELLE CAVILLON-BADIOU

Absents et excusés : Vanessa FREROT, François HEDOUIN

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 27 juillet 2024

Vidéo protection du stade

Fin d'année : agents

Mise à disposition agent (balayage)

Demande de subvention DETR/DSIL salle des fêtes

Maintien de salaire agents (obligation à partir de janvier 2025)

Régie : repas et mise à jour des tarifs de la salle des fêtes

Présentation du projet : "C'est tout un art-PNR-SMBS3V"

Monsieur le Maire demande au conseil demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point :
Mise à jour du montant des livres de Noël pour les scolaires de l'école de Moyenneville

L'ajout est accepté à l'unanimité

Délibérations du conseil :

1 - VIDEO PROTECTION STADE (N° DE_001_2024)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de vidéo protection étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour le City stade suivant :

- Vidéo protection CITY STADE

montant de 27 262,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût hors taxe des travaux, la TVA et la maîtrise d'oeuvre).....10 089.00 €

Contribution commune..... 17 173.00 €

pour un montant total de..... 27 262.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le projet présenté par la Fédération départementale d'énergie de la Somme,

d'Autoriser le Maire à signer la convention

d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 17 173.00 €

A la majorité

2 - Fin d'année agents (N° DE_002_2024)

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer pour les fêtes de fin d'année des chèques cadeau à l'ensemble du personnel :

Le montant est de 190 € par agent

Délibération : adoptée

3 - Convention balayage (N° DE_003_2024)

La commune de Moyenneville met à disposition l'agent technique ainsi que la balayeuse pour une durée d'une journée à la commune de Yonval.

le montant de cette prestation s'élève à 275 €.

Une convention va être faite avec la commune de Yonval.

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise à disposition de l'agent et de la balayeuse à la Commune de Yonval.

Il accepte que Monsieur le maire signe la convention.

Délibération : adoptée

4 - DEMANDE DE SUBVENVION DETR DSIL (N° DE_004_2024)

Le conseil accorde à Monsieur le Maire de renouveler une demande de subvention DETR DSIL pour le projet rénovation thermique de salle des fêtes et PMR. en effet la demande de subvention avait été refusée pour 2024 par la préfecture par manque de crédits.

Le conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention DETR/DSIL

et autorise le maire à faire cette demande et à signer tout document se référant à cette subvention et ce projet

Délibération : adoptée

5 - Maintien de salaire pour les agents

La commune aura l'obligation à partir de 2025 de proposer une mutuelle complémentaire et d'allouer un minimum de 7 € par agent pour les cotisations de cette mutuelle.

Le conseil délibérera après le retour de la saisine au comité social

6 - prix de vente des repas fête (N° DE_005_2024)

Désormais, ses repas pris en charge par la commune sont mis en Régie au même titre que les locations de salle des fêtes. Le conseil doit délibérer sur le montant d'un repas adulte et enfant.

Les prix du repas de la Fête sont :

adultes 15 €

enfants moins de 12 ans 10 €

Le conseil accepte à l'unanimité les prix du repas de la fête.

fais et délibéré, les jours mois ans susdit

pour extrait conforme

Délibération : adoptée

7 - "C'est tout un art" présentation du projet

Le Parc naturel régional s'associe à la [Communauté de Communes du Vimeu](#) pour valoriser la Vallée de la Trie concernant l'itinéraire de la Trie enchantée d'œuvres d'art. La commune de Miannay y a accueilli son œuvre !!

Il reste les communes de Cahon-Gouy, Moyenneville et Toeufles qui accueilleront respectivement, jusqu'en 2028, une œuvre artistique qui aura permis à un artiste de travailler sur le territoire en lien avec les habitants, les associations et les artisans locaux.

Une proposition d'œuvre est faite à Moyenneville sur le hameau de Bouillancourt, il s'agit d'une oeuvre en métal inox.

Le coût pour la commune sera de 1000 €

Le Conseil est d'accord pour rencontrer l'artiste

8 - Mise à jour du montant des livres de Noël pour les scolaires de l'école de Moyenneville (N° DE_006_2024)

Le Conseil délibère suite à la demande de Madame la Directrice d'école concernant le montant par enfant pour les livres de Noël : 7 € actuellement.

Le conseil décide d'augmenter le montant par enfant à l'unanimité. Le prix des livres de

noël pour les enfants de l'école de Moyenneville passe de 7 à 10 € par enfant.

Délibération : adoptée

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique que le pare ballons sera installé la semaine prochaine si le temps le permet.

Il indique que les travaux chemin du Mesnil sont suspendus pour le moment car le propriétaire a demandé de diminuer le bassin de rétention contrairement aux indications apportées par Soméa. Le propriétaire souhaite rencontrer les deux communes concernées par ces travaux ; Yonval et Moyenneville.

Christelle Cavillon : réflexion sur octobre rose sur la commune de Moyenneville pour les années à venir. Une marche ou autre

Claude Eeckhout : plus d'infos préventive au city stade car rien n'est indiqué (panneau interdiction véhicules et cyclomoteurs, chiens en laisse...)

Rappel de Monsieur le Maire : l'école est prioritaire sur le temps scolaire et le foot a des créneaux réservés.

Seules les voitures qui transportent du matériel de foot peuvent circuler jusqu'au stade.

Une réunion sera programmée dans 15 jours pour le city stade

Claude Eeckhout : Qu'en est t il de la bande de terrain que l'AFR cède à la commune pour le marquage des limites de propriétés : réponse de Monsieur le Maire : latitude devrait intervenir 1ere semaine de novembre.

Romain Cauchon : représentant Coralie Damonez qui lui a stipulé qu'il y a un nid de poule rue des sources.

Les déchets sont enlevés dans la cour de l'école mais il reste du verre et des palettes .

Il excuse l'absence de Coralie Damonez le 11 novembre et informe qu'il faudra quelqu'un pour faire les courses

fin de la séance à 21h20

Gérard PARAISOT
Président de séance

ELODIE TERRY
Secrétaire de séance